



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de SAINT-AUBIN-ÉPINAY

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2009-280	du	29 mars 2009	
--	----	----------	----	--------------	--

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
---------------------------------------------------	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

Prescrit	29 décembre 2008	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
Approuvé	11 juillet 2022	
BV Cailly-Aubette-Robec		

Les documents de référence sont :	
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	Consultable sur internet
	Consultable en mairie

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	date		aléas	

Les documents de référence sont :	

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---------------------------------------------------	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

02 octobre 1985    29 août 2001    18 octobre 2007    17 avril 2018

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

**8. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****9. Description des phénomènes d'inondation**

Située dans le bassin versant de l'Aubette et du Robec, la commune de Saint-Aubin-Épinay est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement, au débordement de l'Aubette et aux remontées de nappes phréatiques.